

Délibération 2024-08-CA

Séance du 14 mars 2024

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Contingent d'heures pour les aménagements de service au bénéfice des enseignants du second degré.

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la salle des Conseils dans le bâtiment Maison des services à l'Étudiant sur le site du Mont Houy le 14 mars 2024 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président ;

Le quorum étant atteint,

Vu le décret n° 2000-552 du 16 juin 2000 modifié relatif aux aménagements de service accordés à certains personnels enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'avis du comité social d'administration ;

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur le Vice-Président délégué aux ressources humaines, qui présente un contingent d'heures d'aménagement pour l'ensemble de l'établissement au bénéfice des enseignants du second degré de l'UPHF et de l'INSA, lorsqu'ils sont inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ou s'ils préparent un concours d'accès à un corps d'enseignant-chercheur ou de chercheur ou s'ils poursuivent des travaux de recherche antérieurement engagés.

Pour l'année universitaire 2024-2025, il est proposé un **contingent de 768 heures équivalent travaux dirigés**.

Après avoir délibéré, **le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le contingent d'aménagement de service**.

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

Valenciennes, le 15 mars 2024

Abdelhakim Artiba
Président

